



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/8
18 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-quatrième session
Bonn, 18-26 mai 2006

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Note du secrétariat^{*}

Résumé

On trouvera dans le présent document les rapports des cinquième et sixième réunions du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, correspondant à l'exécution du plan de travail pour 2005-2006. On y trouvera également un compte rendu de l'atelier de formation pratique aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Jakarta (Indonésie) du 20 au 24 mars 2006.

Après avoir fait le bilan de l'expérience acquise et examiné les recommandations du Groupe consultatif d'experts, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre souhaitera peut-être donner des directives supplémentaires concernant les ateliers régionaux de formation pratique qui restent à organiser ainsi que les activités du Groupe consultatif en 2006.

^{*} Le présent document a été soumis tardivement afin qu'il soit possible d'y inclure les résultats de l'atelier sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique qui s'est tenu du 20 au 24 mars 2006.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidaire de mise en oeuvre.....	3	3
II. RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS.....	4 – 13	3
A. Établissement du rapport du Groupe consultatif d'experts à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	5 – 7	3
B. Mesures à prendre en vue d'améliorer l'accès à un appui financier et technique.....	8 – 9	4
C. État d'avancement des activités relatives aux ateliers de formation pratique	10 – 11	4
D. Coopération avec le programme d'aide à l'établissement des communications nationales	12 – 13	5
III. RAPPORT DE LA SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS.....	14 – 23	5
A. Appui à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I	15 – 16	5
B. Organisation des ateliers de formation pratique	17 – 18	6
C. Recommandations techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	19 – 21	6
D. État de la coopération avec d'autres groupes d'experts.....	22 – 23	6
IV. RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION PRATIQUE AUX ÉVALUATIONS DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES MESURES D'ADAPTATION POUR LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	24 – 31	7
V. CONCLUSIONS	32 – 33	8

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 3/CP.8, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et d'établir des rapports sur ses réunions et ateliers à l'attention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

B. Objet de la note

2. On trouvera dans la présente note le rapport de la cinquième réunion du Groupe consultatif d'experts tenue à Montréal (Canada) les 24 et 25 novembre 2005 et celui de sa sixième réunion tenue à Jakarta (Indonésie) les 17 et 18 mars 2006. On y trouvera également le rapport et les recommandations de l'atelier de formation pratique aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique tenu à Jakarta (Indonésie) du 20 au 24 mars 2006.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Après qu'il aura fait le bilan de l'expérience acquise et examiné les recommandations du Groupe consultatif d'experts, le SBI voudra peut-être donner des directives supplémentaires sur les ateliers régionaux de formation pratique qui restent à organiser ainsi que sur les activités du Groupe en 2006.

II. Rapport de la cinquième réunion du Groupe consultatif d'experts

4. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa cinquième réunion à Montréal (Canada) les 24 et 25 novembre 2005 sous la présidence de M^{me} Emily Ojoo-Massawa (Kenya) et avec la participation de 16 de ses membres, dont 3 organismes internationaux. La réunion avait pour objet d'établir la version définitive du rapport du Groupe consultatif sur les résultats de l'examen de 41 communications nationales initiales, d'élaborer son plan de travail pour 2006 et d'achever la mise au point de l'enquête sur l'appui financier et technique aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) aux fins de l'élaboration de leurs communications nationales.

A. Établissement du rapport du Groupe consultatif d'experts à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Aux termes de son mandat qui est défini à l'annexe de la décision 3/CP.8, le Groupe consultatif d'experts est chargé de recenser et d'évaluer les problèmes et obstacles techniques auxquels se sont heurtées, lors de l'établissement de leurs communications nationales initiales, les Parties non visées à l'annexe I ainsi que les difficultés qu'elles ont rencontrées dans l'application des directives et l'utilisation des méthodes mises au point pour l'établissement des communications nationales et de formuler des recommandations tendant à les améliorer.

6. À la dix-septième session du SBI, le Groupe consultatif d'experts avait présenté un rapport sur les résultats de l'examen des 81 communications nationales initiales soumises au secrétariat au mois d'avril 2002¹. À la vingt-quatrième session du SBI, il rendra compte des résultats de son examen de 41 nouvelles

¹ FCCC/SBI/2002/15.

communications nationales initiales soumises au secrétariat entre mai 2002 et avril 2005 (FCCC/SBI/2006/4).

7. Dans le cadre de l'élaboration du rapport, les groupes thématiques constitués par le Groupe consultatif d'experts sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES), les évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, les activités d'atténuation et les questions intersectorielles ont examiné les obstacles techniques auxquels des Parties non visées à l'annexe I se sont heurtées au cours de l'élaboration de leurs communications nationales initiales. L'une des difficultés que le Groupe consultatif a rencontrée pour rédiger son rapport a été l'impossibilité de bien analyser certaines des 41 communications nationales initiales dont le texte n'avait pas été traduit en anglais.

B. Mesures à prendre en vue d'améliorer l'accès à un appui financier et technique

8. En juillet 2005, le Groupe consultatif d'experts, avec l'aide du secrétariat, a mené une enquête sur les activités et programmes qui ont été entrepris pour aider les Parties non visées à l'annexe I à établir leur deuxième communication nationale et leurs communications nationales ultérieures. Le Groupe s'appuiera sur les résultats de cette enquête pour rédiger le rapport sur les mesures à prendre en vue d'améliorer l'accès à un appui financier et technique. Il n'a pas été en mesure d'achever ses travaux pour la vingt-troisième session du SBI car le secrétariat n'a reçu qu'un petit nombre de réponses au questionnaire. Le Président du Groupe consultatif d'experts a rendu compte de l'état d'avancement de ce rapport et a demandé la coopération des Parties ainsi que des organismes bilatéraux et multilatéraux pour la fourniture des données nécessaires.

9. Procédant à l'analyse des informations communiquées par les Parties, le Groupe consultatif d'experts a relevé certaines incohérences. Les données relatives à l'appui financier et technique fourni aux Parties non visées à l'annexe I n'étant pas ventilées selon que cet appui concerne l'élaboration des communications nationales ou d'autres activités découlant de la Convention, il est difficile d'évaluer le soutien effectivement apporté à l'établissement des communications nationales. Le Groupe consultatif d'experts doit élucider les données fournies en demandant d'autres renseignements aux Parties.

C. État d'avancement des activités relatives aux ateliers de formation pratique

10. Après avoir organisé quatre ateliers de formation pratique sur les inventaires nationaux de GES, les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et les activités d'atténuation, le Groupe consultatif d'experts devrait tenir les autres ateliers de formation ci-après en 2006: atelier de formation concernant la vulnérabilité et les mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique (mars, Indonésie), atelier de formation concernant la vulnérabilité et les mesures d'adaptation pour la région de l'Amérique latine et les Caraïbes (août, Paraguay) et atelier de formation concernant les inventaires nationaux de GES (septembre, Afrique du Sud).

11. Évaluant l'utilité des ateliers de formation organisés jusqu'à présent, le Groupe consultatif d'experts a jugé nécessaire d'en synthétiser tous les enseignements sous la forme d'une stratégie de formation globale destinée à faciliter la fourniture de l'assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I par le programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que par les organismes bilatéraux et multilatéraux. On peut d'ores et déjà estimer ce qui suit:

a) Les modèles sont des outils utiles lorsque les données techniques qu'ils permettent d'obtenir sont articulées avec les questions socioéconomiques;

b) Il importe de recourir à des formateurs de pays en développement, cela contribue au succès du programme de formation;

c) La formation des formateurs et l'élaboration de matériels de formation à l'échelon national sont d'importantes activités qui contribuent au renforcement des capacités nationales.

D. Coopération avec le programme d'aide à l'établissement des communications nationales

12. Le Groupe consultatif a constaté que la coopération avec le programme se poursuivait pour fournir un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I aux fins de l'élaboration de leurs communications nationales. Dans l'exécution de son programme de travail, le programme a affirmé qu'il tiendrait compte des activités de suivi recommandées par les participants aux ateliers régionaux de formation pratique. Comme suite aux recommandations faites lors de l'atelier mondial de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation, le programme assurait une formation complémentaire au système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP) du 3 au 7 avril 2006 au Caire (Égypte).

13. Le Groupe consultatif d'experts a demandé au secrétariat d'élaborer, en collaboration avec le programme, un tableau des activités, avec leurs calendriers et l'indication des responsables de leur mise en œuvre. Le Groupe consultatif et le programme s'appuieraient sur ce tableau pour définir les domaines dans lesquels ils poursuivraient leur collaboration.

III. Rapport de la sixième réunion du Groupe consultatif d'experts

14. La sixième réunion du Groupe consultatif d'experts, tenue à Jakarta (Indonésie), les 17 et 18 mars 2006, était présidée par M. Mohammed Asaduzzaman (Bangladesh) et 16 membres du Groupe y ont participé, dont 3 organismes internationaux. Au nom du Gouvernement indonésien, M^{me} Masnellyarti Hilman, Vice-Ministre et Ministre de l'environnement, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe consultatif et leur a souhaité d'atteindre leurs objectifs, à savoir élaborer un rapport sur le soutien technique apporté par le Groupe à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, renforcer la coopération avec les autres groupes d'experts créés en application de la Convention et le programme d'aide à l'établissement des communications nationales et répondre aux demandes de conseil technique formulées par le SBI à sa vingt-troisième session.

A. Appui à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I

15. Le Groupe consultatif élabore un tableau sur les questions intersectorielles (transfert de technologies, recherche et observation systématique, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public et information et constitution de réseaux) pour aider les Parties non visées à l'annexe I à faire figurer dans les communications nationales «toute autre information [jugée] utile pour atteindre l'objectif de la Convention». Le projet de tableau sera communiqué aux autres groupes d'experts pour que ceux-ci y contribuent avant que le Groupe consultatif ne le présente au SBI pour examen.

16. Le Groupe consultatif d'experts a examiné sa stratégie de publication et de communication afin d'atteindre un public plus vaste susceptible d'utiliser les matériels de formation et les divers rapports techniques qu'il a élaborés. Dans le cadre d'une telle stratégie, il a décidé de donner une tournure plus interactive aux manifestations organisées parallèlement aux sessions du SBI et d'en profiter pour informer les Parties de ses travaux et connaître leurs réactions. Il s'appuiera par ailleurs sur les informations obtenues dans le cadre du programme d'aide à l'établissement des communications nationales auprès des chefs des équipes de projet national au sujet de l'élaboration des communications nationales pour

analyser les insuffisances techniques et les obstacles auxquels les Parties se sont heurtées, et pour formuler des recommandations à cet égard.

B. Organisation des ateliers de formation pratique

17. Le Groupe consultatif d'experts a jugé nécessaire d'évaluer a posteriori l'utilité de ses ateliers de formation en étudiant l'utilisation des instruments et des méthodes par les experts qui y avaient participé. Le programme pourrait permettre de savoir comment ces ateliers ont aidé les experts à améliorer l'élaboration des communications nationales. L'envoi périodique de questionnaires aux experts pourrait également renseigner le Groupe consultatif sur l'utilité de ces ateliers et suggérer d'autres modalités d'appui technique permettant d'établir en temps voulu les communications nationales.

18. Le Groupe consultatif d'experts s'est félicité de la volonté de certaines Parties et organisations d'organiser des ateliers de formation en utilisant les matériels² qu'il avait élaborés. Une Partie a fait part de son désir d'organiser et de financer une formation complémentaire sur les inventaires nationaux de GES pour la région de l'Asie et du Pacifique. Le Groupe consultatif renforcera sa coopération avec les organismes bilatéraux et multilatéraux pour les encourager à entreprendre des programmes de formation complémentaires.

C. Recommandations techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

19. À la vingt-troisième session du SBI, les Parties ont encouragé le Groupe consultatif d'experts à mettre au point une stratégie de formation globale et d'un bon rapport coût-efficacité ainsi que d'autres modalités d'appui technique, dont la formation locale et la constitution de réseaux d'experts, pour aider les Parties non visées à l'annexe I à établir leurs communications nationales. Le Groupe consultatif avait demandé au secrétariat d'établir une étude analytique de futures modalités d'appui technique afin de l'aider à élaborer la stratégie de formation.

20. L'étude a donné au Groupe consultatif une vue d'ensemble du soutien technique apporté jusqu'à présent aux Parties non visées à l'annexe I, des tendances observées lors de la soumission des deuxièmes et, le cas échéant, troisièmes communications nationales et des besoins ainsi que de l'appui susceptible d'être fourni. Après un échange de vues approfondi, le Groupe a décidé d'élaborer une stratégie de formation qu'il examinerait à sa réunion suivante.

21. Le Groupe consultatif a par ailleurs débattu de la demande formulée par des Parties à la vingt-troisième session du SBI d'élaborer, pour sa vingt-cinquième session, un rapport sur les moyens de faciliter l'accès à un appui financier et technique à l'élaboration des communications nationales. Il a défini les grandes lignes d'un tel rapport et est convenu d'établir un document technique qu'il finaliserait à sa réunion suivante. Ce document analyserait en priorité les procédures d'accès à un soutien financier et technique, notamment en recensant les ressources qui ont été fournies, les insuffisances rencontrées et les différents moyens possibles d'y remédier.

D. État de la coopération avec d'autres groupes d'experts

22. À la vingt-troisième session du SBI, les Parties ont chargé le Groupe consultatif d'experts d'exécuter son programme de travail en collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Groupe d'experts du transfert de technologies. Elles l'ont en particulier prié, en coopération avec le premier, de conseiller les Parties sur les moyens d'intégrer les informations contenues dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) dans les deuxièmes communications

² http://unfccc.int/resource/cd_roms/na1/start.htm.

nationales et les communications nationales ultérieures. D'autre part, le Groupe consultatif d'experts devait préciser, en consultation avec le Groupe d'experts du transfert de technologies, comment tenir compte des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie dans les communications nationales.

23. Le Groupe consultatif présentera dans un texte différentes mesures pour donner suite à ces demandes des Parties. Par ailleurs, son président rencontrera les présidents des deux autres groupes d'experts à la vingt-quatrième session du SBI afin d'examiner les modalités de leur coopération pour établir les rapports sur la prise en compte des PANA et des évaluations des besoins en matière de technologie dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Il discutera également de l'atelier commun aux groupes d'experts prévu pour échanger des données techniques sur la vulnérabilité et l'adaptation.

IV. Rapport de l'atelier de formation pratique aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique

24. Aux termes de son mandat figurant en annexe à la décision 3/CP.8, le Groupe consultatif d'experts est chargé de fournir des conseils et une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, en assurant l'organisation et le bon déroulement d'ateliers, notamment d'ateliers de formation pratique au niveau régional ou sous-régional, sur les inventaires nationaux des GES, la vulnérabilité et l'adaptation ainsi que l'atténuation, de même qu'une formation en ce qui concerne l'application des directives pour l'établissement des deuxièmes communications nationales et des communications nationales ultérieures.

25. Le Groupe consultatif d'experts a organisé un atelier de formation sur la vulnérabilité et les mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique du 20 au 24 mars 2006 à Jakarta (Indonésie). Soixante-quatre experts de 39 Parties non visées à l'annexe I et 6 membres du Groupe consultatif, dont des représentants du PNUD et du PNUE, ont participé à l'atelier. Ce dernier a pu se dérouler grâce au soutien financier des Gouvernements australien, britannique et suédois. Le formateur chargé des modèles climatiques et socioéconomiques était détaché au titre du programme d'aide à l'établissement des communications nationales. Le Gouvernement indonésien, qui accueillait l'atelier, a également fourni un soutien financier et logistique à travers le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de l'environnement.

26. L'atelier avait pour objet de donner aux spécialistes de la région de l'Asie et du Pacifique qui participent à l'élaboration des deuxièmes communications nationales une idée plus précise des lignes directrices FCCC concernant la communication d'informations relatives à l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et des outils disponibles pour réaliser et intégrer des évaluations sectorielles.

27. Cinq formateurs ont abordé les sujets ci-après: aperçu des divers cadres utilisés en matière de vulnérabilité et d'adaptation, intégration des évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, scénarios des changements climatiques et scénarios et conséquences socioéconomiques, évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation (zones littorales, ressources en eau, agriculture et santé). Parmi les instruments utilisés par les formateurs pour mieux cerner les différents thèmes de l'atelier, on peut citer divers modèles: le modèle d'évaluation des changements climatiques dus aux gaz à effet de serre et générateur de scénario (MAGICC/SCENGEN), l'analyse numérique interactive de la vulnérabilité (DIVA) et le système d'évaluation et de planification des ressources en eau (WEAP), le système d'aide à la décision en matière de transfert de technologie agricole (DSSAT).

28. Des participants de la Chine, des Îles Cook et de l'Ouzbékistan ont présenté des études de cas sur les évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation effectuées dans des zones côtières, dans

l'agriculture et dans le secteur de l'eau. Il en ressortait que le choix des instruments à utiliser dépendait de la situation du pays, de sa plus ou moins grande complexité, ainsi que de l'arbitrage entre besoins immédiats et besoins à long terme.

29. L'une des leçons tirées de l'atelier a été que lorsque les participants proviennent de pays aux écosystèmes et aux priorités de développement divers, faire en sorte que la formation réponde aux besoins de tous constitue un défi majeur. En outre, la participation active de chacun suppose que suffisamment de temps soit consacré aux exercices individuels et aux exercices de groupe.

30. Des questionnaires ont été remis aux participants pour qu'ils puissent évaluer les matériels de formation et les formateurs et donner leur avis sur la façon d'améliorer les ateliers qui se tiendraient à l'avenir sur le même thème. La plupart des participants se sont déclarés très satisfaits des formateurs et des matériels de formation mais un certain nombre d'entre eux ont estimé que le module de formation devrait faire également une place à d'autres secteurs ou domaines économiquement importants, comme par exemple les ressources marines et les pêches, le tourisme, la foresterie et la diversité biologique, les évaluations intégrées, les catastrophes naturelles et l'évaluation des risques. D'autres ont jugé nécessaire de renforcer les capacités en matière d'élaboration de scénario climatique/socioéconomique et préconisé la prise en compte des questions de vulnérabilité et d'adaptation dans les programmes nationaux de développement durable.

31. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité de compléter l'atelier par une formation dans les pays à l'utilisation des outils et des méthodes, la formation de formateurs et celle d'autres experts nationaux dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'agriculture. À cet égard, le secrétariat a fait observer que le Groupe consultatif d'experts était en train d'élaborer une stratégie globale de formation et que des projets de ce type étaient à l'examen, y compris en tirant parti des centres régionaux d'excellence pour les mener à bien. Les participants ont formulé les principales recommandations suivantes à l'intention du Groupe consultatif:

- a) Circonscrire davantage l'atelier autour des besoins et des priorités de la sous-région en matière de vulnérabilité et d'adaptation;
- b) Mettre à jour les matériels de formation au fur et à mesure que de nouveaux modèles régionaux des changements climatiques se font jour;
- c) Perfectionner les matériels de formation dans le secteur sanitaire par l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles méthodes;
- d) Faire la liste des instruments et des méthodes existants en matière de vulnérabilité et de stratégies d'adaptation en indiquant leurs atouts et leurs faiblesses;
- e) Consacrer davantage de temps aux exercices et aux échanges;
- f) Augmenter le nombre des formateurs lorsque les participants sont plus nombreux pour les aider à utiliser les instruments.

V. Conclusions

32. Le Groupe consultatif d'experts devrait s'être acquitté en 2006 de son mandat, à savoir fournir un appui technique aux Parties par l'organisation d'ateliers de formation au niveau régional sur les inventaires de GES, les évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation ainsi que de l'atténuation. Après l'atelier de formation organisé pour la région de l'Asie et du Pacifique, les experts des Parties non visées à l'annexe I ont estimé que le Groupe consultatif devait mieux cibler son soutien

technique au niveau sous-régional car un certain nombre des outils et des méthodes présentés n'étaient pas adaptés à la situation de la sous-région. Ils ont également jugé que le Groupe consultatif devait les aider à acquérir et/ou à élaborer des instruments et des méthodes dans des domaines particuliers tels que les secteurs de l'eau, l'agriculture, la santé, le tourisme, le secteur maritime et les pêches.

33. les enseignements retirés de la tenue des ateliers régionaux de formation contribueront utilement au développement de l'appui technique qui pourrait être fourni à l'avenir aux Parties non visées à l'annexe I. À cet égard, le Groupe consultatif d'experts, à sa septième réunion, élaborera une stratégie de formation globale pour répondre aux besoins recensés. En outre, il collaborera activement avec le programme d'aide à l'établissement des communications nationales, les organismes bilatéraux et multilatéraux et les autres organisations internationales afin que lors de la conception des futurs programmes de soutien technique, il soit tenu compte des expériences acquises au cours de ces ateliers.
